



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Audit et Conseil Union
17bis Rue Joseph de Maistre
75876 Paris Cedex 18
France

AB Science S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017
AB Science S.A.
3, avenue George V - 75008 Paris
Ce rapport contient 40 pages
Référence : LG-182-65



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Audit et Conseil Union
17bis Rue Joseph de Maistre
75876 Paris Cedex 18
France

AB Science S.A.

Siège social : 3, avenue George V - 75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée générale de la société AB Science S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AB Science S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport établi en application de l'article L.823-16-III du code de commerce.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Continuité d'exploitation :

Point clé de l'audit :

Le développement des programmes de recherche engagés par la société engendre des dépenses importantes et nécessite en conséquence des besoins de trésorerie.

La société dispose au 31 décembre 2017 d'une trésorerie et équivalents de trésorerie d'un montant de 38.8 millions d'euros. Les dettes se montent à 18.7 millions d'euros.

Comme indiqué dans la note « 2.2 – Le financement des programmes de recherche » de l'annexe aux comptes annuels, la société finance ses activités par des augmentations de capital au fur et à mesure des besoins nécessaires à la continuation des programmes de recherche, ainsi que par des aides et subventions versées par des organismes finançant la recherche scientifique en France.

Comme indiqué dans la note 5 de l'annexe aux comptes annuels, les comptes ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation.

Compte tenu du niveau de la trésorerie de la société au 31 décembre 2017, de l'importance du jugement de la société dans l'établissement des prévisions de trésorerie et du caractère par nature incertain de ces prévisions, nous considérons l'évaluation par la société de sa capacité à poursuivre son exploitation comme un point clé de l'audit.

Réponse apportée lors de notre audit

Dans le cadre de notre audit, nos travaux ont notamment consisté à :

- contrôler le montant de trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles dont la société dispose au 31 décembre 2017 ;
- recenser les financements disponibles y compris le cas échéant les aides et subventions à percevoir;
- prendre connaissance des modalités d'établissement des prévisions de flux de trésorerie à l'horizon douze mois préparées par la direction de la société et évaluer les hypothèses retenues pour la préparation de ces prévisions;
- apprécier le caractère approprié des informations données dans les notes 2.2. et 5 de l'annexe aux comptes annuels.

Comptabilisation des charges liées aux études cliniques

Point clé de l'audit :

Les études cliniques engagées par la société dans le cadre de son activité sont réalisées sur une multitude de sites en France et à l'international et font appel à des sous-traitants.

Comme indiqué dans la note 5.4. « Créances et dettes » de l'annexe aux comptes annuels, les coûts sur les recherches en cours sont comptabilisés selon l'état d'avancement des travaux à la date de clôture de l'exercice.

Nous avons considéré la comptabilisation des charges liées aux études cliniques sur la bonne période comptable comme un point clé de l'audit en raison de l'organisation du suivi financier de ces études.

Réponse apportée lors de notre audit

Dans le cadre de notre audit, nos travaux ont notamment consisté à prendre connaissance de la procédure de lancement des études cliniques, des procédures d'autorisations des engagements de dépenses et du processus de suivi des coûts cliniques liés à chaque étude.

Nous avons également :

- demandé aux principaux fournisseurs de nous confirmer par écrit le montant dû au 31 décembre 2017, analysé les réponses obtenues et mis en place des procédures alternatives en l'absence de réponse;
- analysé les engagements en-cours à travers la revue des principales études cliniques et réalisé les travaux suivants:
 - o contrôle du calcul des charges à payer sur chaque étude ;
 - o appréciation de la cohérence de l'augmentation des engagements par rapport à l'avancement des études ;
 - o analyse de l'évolution des coûts par patient sur chaque étude testée ;
- apprécié le rattachement des dépenses engagées en fin d'exercice à la bonne période comptable en examinant les factures reçues au cours des premiers mois 2018.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'assemblée générale des actionnaires de la société AB Science S.A.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés à l'assemblée générale des actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AB Science S.A. par votre assemblée générale du 31 décembre 2009 pour le cabinet KPMG et du 28 juin 2017 pour le cabinet Audit et Conseil Union.

Au 31 décembre 2017, le cabinet KPMG était dans la 9^{ième} année de sa mission sans interruption et le cabinet Audit et Conseil Union dans la 1^{ère} année, dont respectivement huit et une années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en

cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport établi en application de l'article L.823-16-III du code de commerce

Nous remettons un rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 30 avril 2018

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Laurent Genin
Associé

Paris, le 30 avril 2018

Audit et Conseil Union



Jean-Marc Fleury
Associé

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2017

Bilan Actif

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements et provisions	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	7 416	7 416		
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	3 739 340	2 649 658	1 089 682	953 670
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	3 746 756	2 657 074	1 089 682	953 670
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	530 423	433 071	97 353	122 884
Autres immobilisations corporelles	506 118	432 861	73 257	90 404
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	1 036 542	865 932	170 610	213 288
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	171 330	171 330		
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	47 422		47 422	48 422
TOTAL immobilisations financières :	218 752	171 330	47 422	48 422
ACTIF IMMOBILISÉ	5 002 050	3 694 335	1 307 714	1 215 380
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	859 818	859 818		
Stocks d'en-cours de production de biens	195 379	71 256	124 123	121 245
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis	49 913	14 983	34 930	12 989
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	1 105 110	946 057	159 053	134 234
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	449 182		449 182	427 702
Autres créances	8 519 608	188 820	8 330 789	14 610 455
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	8 968 790	188 820	8 779 970	15 038 157
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	10 000 800		10 000 800	10 001 848
Disponibilités	28 787 772		28 787 772	9 762 804
Charges constatées d'avance	898 115		898 115	1 180 565
TOTAL disponibilités et divers :	39 686 688		39 686 688	20 945 217
ACTIF CIRCULANT	49 760 587	1 134 877	48 625 711	36 117 608
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	8 973		8 973	68 155
TOTAL GÉNÉRAL	54 771 609	4 829 212	49 942 398	37 401 142

Bilan Passif

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
SITUATION NETTE		
Capital social dont versé 415 504	415 504	385 725
Primes d'émission, de fusion, d'apport,....	206 241 151	163 894 544
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(156 884 862)	(129 614 141)
Résultat de l'exercice	(28 058 770)	(27 270 721)
TOTAL situation nette :	21 713 023	7 395 408
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	21 713 023	7 395 408
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	9 331 391	9 331 391
AUTRES FONDS PROPRES	9 331 391	9 331 391
Provisions pour risques	8 973	137 455
Provisions pour charges		151 106
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8 973	288 561
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 413	8 254
Emprunts et dettes financières divers	14 086	14 086
TOTAL dettes financières :	19 499	22 340
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 482 957	16 628 686
Dettes fiscales et sociales	3 170 561	3 461 796
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	15 720	6 894
TOTAL dettes diverses :	18 669 237	20 097 375
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	18 688 737	20 119 715
Ecarts de conversion passif	200 274	266 068
TOTAL GÉNÉRAL	49 942 398	37 401 142

Compte de Résultat		Période du	01/01/17	au	31/12/17
RUBRIQUES				Net (N)	Net (N-1)
				31/12/2017	31/12/2016
Ventes de marchandises				1 711 687	1 453 794
Production vendue de services				48 606	211 096
Chiffres d'affaires nets				1 760 293	1 664 891
Production stockée				(124 745)	(50 952)
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation				2 500	500
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges				526 119	121 453
Autres produits				19 076	3 502
PRODUITS D'EXPLOITATION				2 183 242	1 739 394
CHARGES EXTERNES					
Achats de marchandises et droits de douane					
Variation de stock de marchandises					
Achats de matières premières et autres approvisionnement				145 885	285 501
Variation de stock matières premières et approvisionnement				1 451	(296 352)
Autres achats et charges externes				27 759 585	27 793 206
TOTAL charges externes :				27 906 921	27 782 354
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS				163 207	174 148
CHARGES DE PERSONNEL					
Salaires et traitements				6 061 618	6 851 169
Charges sociales				2 429 635	2 829 172
TOTAL charges de personnel :				8 491 254	9 680 341
DOTATIONS D'EXPLOITATION					
Dotations aux amortissements sur immobilisations				409 877	537 916
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant				29 866	458 243
Dotations aux provisions pour risques et charges					220 406
TOTAL dotations d'exploitation :				439 743	1 216 565
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION				45 719	45 639
CHARGES D'EXPLOITATION				37 046 844	38 899 048
RÉSULTAT D'EXPLOITATION				(34 863 602)	(37 159 655)
Bénéfice attribué ou perte transférée					
Perte supportée ou bénéfice transféré					
PRODUITS FINANCIERS					
Produits financiers de participation					
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés				21 906	2 995 093
Reprises sur provisions et transferts de charges				68 155	67 372
Différences positives de change				52 776	62 152
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
				142 836	3 124 617

CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	8 973	102 069
Intérêts et charges assimilées	34 475	377 783
Différences négatives de change	58 499	66 661
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	101 947	546 512
RÉSULTAT FINANCIER	40 889	2 578 105
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(34 822 713)	(34 581 550)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	356 951	666 323
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	356 951	666 323
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	11 959	254 148
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	11 959	254 148
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	344 992	412 174
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(6 418 951)	(6 898 655)
TOTAL DES PRODUITS	2 683 029	5 530 333
TOTAL DES CHARGES	30 741 799	32 801 054
BÉNÉFICE OU PERTE	(28 058 770)	(27 270 721)

ANNEXE COMPTES SOCIAUX

Sommaire

1	Historique et présentation	7
2	Risques liés à l'activité de recherche au financement des programmes.....	7
2.1	RISQUES LIES A L'ACTIVITE	7
2.2	LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE RECHERCHE.....	7
3	Faits caractéristiques de la période	8
4	Evènements post clôture	10
5	Principes, règles et méthodes comptables	11
5.1	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES.....	11
	Les immobilisations sont amorties comme suit :	11
5.2	IMMOBILISATIONS FINANCIERES, TRESORERIE ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	11
5.3	STOCKS.....	12
5.4	CREANCES ET DETTES.....	12
5.5	OPERATIONS EN DEVISES.....	12
5.6	PROVISIONS.....	12
5.7	AIDES PUBLIQUES.....	12
6	Informations relatives au bilan.....	13
6.1	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES.....	13
6.2	IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	13
6.3	STOCKS.....	13
6.4	AUTRES CREANCES.....	14
6.4.1	Détails du poste crédit d'impôt recherche	14
6.5	CREANCES CLIENTS.....	14
6.6	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	14
6.7	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	14
6.8	DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR	15
6.9	DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	15
6.10	CAPITAUX PROPRES.....	15
6.10.1	Capital social.....	15
6.10.2	Tableau de variation des capitaux propres et autres fonds propres :	16
6.10.3	Augmentations de capital.....	16
6.11	AVANCES CONDITIONNEES (AUTRES FONDS PROPRES).....	18
6.12	PROVISIONS.....	18
6.12.1	Provisions pour litiges.....	18
6.12.2	Provisions pour impôt.....	18
6.13	DETAIL DES CHARGES A PAYER.....	19
7	Informations sur le compte de résultat.....	19
7.1	DETAILS DES CHARGES.....	19
7.2	DETAILS DES PRODUITS.....	19
7.3	ANALYSE DU RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	19
8	Autres Informations	19
8.1	EFFECTIFS.....	19
8.2	ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL	20
8.3	AUTRES ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS	20
	Les engagements sont les suivants :	20
8.4	REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS.....	20
8.5	IMPOTS SUR LES BENEFICES.....	20
8.6	CONSOLIDATION.....	21
8.7	TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	21
8.8	ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS	21
8.9	INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	21
8.10	INFORMATIONS SUR LES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES	21
8.11	PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS D' ACTIONS	21
	Le tableau ci-après présente les principales caractéristiques des plans de souscription en cours d'acquisition.....	21
8.12	BONS DE SOUSCRIPTIONS D' ACTIONS	23
8.13	PLAN DE BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEURS D'ENTREPRISE	28
8.14	PLAN DES ACTIONS DE PREFERENCE GRATUITES.....	32
8.15	ACTIONS A BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (ABSA)	33

1 Historique et présentation

AB Science est une société du secteur pharmaceutique qui recherche et développe des molécules thérapeutiques à usage humain et vétérinaire dans le but de fabriquer et commercialiser des médicaments.

Chiffres clefs de la société depuis sa création (en K€) :

	De 07/2001 à 31/12/2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Total
Augmentation de capital	+ 322	+ 7	0	21	36	30	+ 416
Augmentation de la prime d'émission	+ 75 493	+ 9 835	+ 58	+ 25 288	+ 53 221	+ 42 346	+206 241
TOTAL	+ 75 815	+ 9 842	+ 58	+ 25 309	+ 53 257	+ 42 376	+206 657
Crédit d'impôt recherche	21 201	4 715	4 124	5 486	6 890	6 557	48 973
Perte de l'exercice	73 106	14 255	15 774	26 478	27 270	28 059	184 942
Frais de recherche sous-traités	50 534	10 352	12 339	21 121	25 291	25 112	144 749
Frais de personnel	36 031	7 182	7 855	9 612	9 680	8 491	78 851

2 Risques liés à l'activité de recherche au financement des programmes

2.1 Risques liés à l'activité

La recherche scientifique est une activité risquée dont les résultats sont aléatoires car ils dépendent des éléments suivants :

- La capacité de financement jusqu'à leur terme des programmes de recherche.
- Les résultats des programmes de recherche qui peuvent justifier l'abandon de ces programmes.
- L'évolution des environnements concurrentiels et législatifs qui peuvent modifier la pertinence de certains programmes de recherche.
- La disponibilité du personnel (départ de la société, maladie...).
- Les recours et contentieux liés aux brevets.

2.2 Le financement des programmes de recherche

Le financement est assuré par :

- des augmentations de capital et des émissions d'emprunts obligataires au fur et à mesure des besoins nécessaires à la continuation des programmes de recherche,
- des aides et subventions versées par des organismes finançant la Recherche Scientifique en France.
- le remboursement du crédit d'impôt recherche dont le montant s'élève à 6 557 k€ au titre de l'année 2017.
- les revenus d'exploitation du masitinib en médecine vétérinaire.

3 Faits caractéristiques de la période

Décisions de l'Agence européenne du médicament et réglementaires

▪ Sclérose latérale amyotrophique (SLA)

AB Science a mené une étude (AB10015) de phase 2/3 du masitinib dans la sclérose latérale amyotrophique (SLA), positive sur son critère principal. Les données complètes d'efficacité et de tolérance ont été présentées à la réunion annuelle de l'European Network for the Cure of ALS (ENCALS), à Ljubljana en Slovénie (18-20 mai 2017), ainsi qu'à six autres conférences internationales en 2017.

Le critère d'évaluation principal était basé sur l'évolution du score fonctionnel de la Sclérose Latérale Amyotrophique (ALSFRS-R) après 48 semaines de traitement.

Pour le masitinib à la dose de 4,5 mg/kg/jour :

- L'analyse primaire sur l'évolution du score ALSFRS-R après 48 semaines de traitement (méthode mLOCF) est statistiquement significative avec une p-value de 0,014.
- Les tests de sensibilité sur l'analyse primaire ont consisté en deux modèles d'imputation en semaine 48 pour tout patient ayant interrompu le traitement avant la semaine 48. Ces analyses de sensibilité sont également statistiquement significatives avec une p-value de 0,015.

AB Science a déposé un dossier d'autorisation conditionnelle de mise sur le marché du masitinib dans la SLA à l'agence européenne du médicament (EMA) en septembre 2016. En avril 2018, le Comité du Médicament à Usage Humain (CHMP, Committee for Human Medicinal Products) de l'EMA a adopté une opinion négative pour cette demande. Les raisons de cette opinion négative sont détaillées en section 4 « Evénements récents depuis la clôture de l'exercice ».

▪ Mastocytose systémique sévère

Le CHMP a adopté une opinion négative pour l'enregistrement du masitinib dans la mastocytose systémique indolente en septembre 2017.

Le CHMP a considéré qu'il y avait trop d'incertitudes qui ne permettaient pas l'analyse de la balance bénéfico-risque du produit. Ces incertitudes concernent i) les écarts liés aux Bonnes Pratiques Cliniques (BPC) qui ont été corrigés trop tardivement par AB Science, ii) la conduite de l'étude qui a exclu de l'étude et de l'analyse les patients ayant une mastocytose cutanée ou une mastocytose systémique indolente non-sévère et iii) des incertitudes concernant le profil de tolérance du masitinib sur le long terme, dans le cadre d'une maladie chronique.

Dans l'ensemble, le CHMP a estimé que le produit pouvait être considéré comme actif dans l'indication ciblée et que l'étude a mis en évidence un bénéfice mais que celle-ci ne fournissait pas suffisamment de données robustes dans le cadre d'un enregistrement basé sur une seule étude pivot.

AB Science envisage de lancer une étude confirmatoire dans le traitement de la mastocytose systémique indolente sévère et réfractaire aux traitements symptomatiques administrés à l'optimal afin de confirmer les résultats de cette première étude pivot.

▪ Décision de l'ANSM de suspension des études cliniques en France

L'Agence Nationale de la Sécurité des Médicaments (ANSM) a demandé le 11 mai 2017 la suspension des études clinique d'AB Science en France. Cette décision fait suite à des écarts répétés par rapport au référentiel des bonnes pratiques cliniques (BPC) ainsi qu'aux conclusions du rapport d'inspection conduit dans le cadre de la procédure d'enregistrement du masitinib dans la mastocytose, qui a également montré des écarts dans la conduite de l'étude pivot dans la mastocytose (AB06006) et dans le système de pharmacovigilance.

Afin de lever cette décision de suspension des études cliniques, AB Science a mis en place les actions correctives et préventives suivantes :

- 1) Réorganisation et renforcement du département clinique, avec le recrutement de 6 nouveaux directeurs de département, disposant chacun d'une expérience significative dans le développement clinique.
- 2) Restructuration du système de pharmacovigilance, en sous-traitant notamment la gestion des effets indésirables graves à un prestataire spécialisé et expérimenté.
- 3) Réalisation d'audits externes et indépendants des systèmes qualité (Opérations Cliniques, Biométrie, Data Management) ainsi que des sites cliniques pour toutes les études en cours. Ces audits de sites cliniques ont été réalisés et n'ont pas identifié d'écarts dans le reporting des données de tolérance du produit.

- 4) Mise en place d'un nouveau Quality Management Process (QMS), identifié comme la principale raison des écarts observés lors des précédentes inspections. Ce nouveau QMS a été mis en place et est piloté par la Directrice de l'Assurance Qualité, recrutée en Octobre 2017.
- 5) Mise en place d'actions correctives dans tous les départements afin de corriger les écarts relevés lors des précédentes inspections.

AB Science est en contact régulier avec l'ANSM afin de permettre le redémarrage du recrutement des patients dans les études cliniques en France, sur la base des actions correctives et préventives mises en place par AB Science.

Résultats d'études cliniques

- Formes progressives primaires et secondaires de la sclérose en plaques

L'analyse de futilité à deux ans de l'étude de phase 3 du masitinib dans le traitement de patients atteints de sclérose en plaques progressive primaire ou de sclérose en plaques secondairement progressive sans poussées est positive.

L'étude de phase 3 en cours (AB07002) est une étude en double-aveugle, randomisée contrôlée par placebo qui vise à évaluer la tolérance et l'efficacité du masitinib chez les patients atteints de sclérose en plaques primaire progressive ou de sclérose en plaques secondairement progressive sans poussées. La durée du traitement est de 96 semaines. L'étude teste 2 doses de masitinib, une première dose à 4,5 mg/kg/jour et une seconde dose démarrant à 4,5mg/kg/jour puis augmentée à 6 mg/kg/jour, contre placebo (randomisation 2:1).

Le critère d'évaluation principal de l'étude est la variation sur une période de 96 semaines de traitement du score EDSS (Expanded Disability Status Scale), qui est un score utilisé pour quantifier l'invalidité liée à la sclérose en plaques et surveiller l'évolution du degré de handicap avec le temps.

Sur la base de ces résultats, le Comité Indépendant de Revue des Données a recommandé la poursuite de l'étude.

L'étude a recruté 656 patients évaluable, comme prévu au protocole. L'étude a donc terminé son recrutement.

Les résultats de l'analyse finale sont attendus au second trimestre 2019.

- Asthme sévère non contrôlé par les corticostéroïdes oraux

L'étude de phase 3 dans l'asthme sévère non contrôlé par les corticostéroïdes oraux a terminé son recrutement.

Cette étude de phase 3 (AB07015) est une étude en double-aveugle, randomisée contrôlée par placebo qui vise à évaluer la tolérance et l'efficacité du masitinib chez les présentant un asthme permanent sévère non contrôlé par des corticoïdes par voie orale. Le critère principal de l'étude est le taux d'exacerbations sévères de l'asthme sur la période d'exposition. La durée du traitement prévue au protocole est de 36 semaines. L'étude avait pour objectif de recruter environ 350 patients.

Les résultats finaux seront disponibles en juin / juillet 2018.

Autres évènements

- Ligne de financement en capital – Equity line

Le 13 janvier 2017, AB Science a utilisé la ligne de capital - Equity Line mise en place avec Crédit Agricole Corporate and Investment Bank ("Crédit Agricole CIB") et autorisée par l'assemblée des actionnaires du 22 juin 2015. AB Science a procédé à l'émission de 520 091 actions nouvelles, au prix unitaire de 14,62 euros, soit un produit brut de 7,6 millions d'euros. Le produit net des commissions perçu par AB Science s'élève à 7,4 millions d'euros

- Placements privés

AB Science a réalisé avec succès deux placements privés d'actions ordinaires nouvelles lui permettant de lever un produit brut de 34M€. Le produit net de commissions perçu par AB Science s'élève à 33 millions d'euros.

Un premier placement privé a été réalisé le 27 mars 2017, permettant à AB Science de lever un produit brut de 15M€. Ce placement privé, réalisé exclusivement auprès d'investisseurs qualifiés, a donné lieu à l'émission de 982 962 actions ordinaires nouvelles via une augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription. Le prix du placement a été fixé à EUR 15,26 par action ordinaire nouvelle à l'issue d'une procédure accélérée de construction

du livre d'ordres. Ce prix fait ressortir une décote de 10% par rapport à la moyenne pondérée des cours de l'action AB Science des cinq dernières séances de bourse précédant la date de fixation du prix, soit EUR 16,95.

Un second placement privé a été réalisé le 31 mars 2017, permettant à AB Science de lever un produit brut de 19M€. Ce placement privé, réalisé exclusivement auprès de fonds européens et américains investissant dans le secteur pharmaceutique ou biotechnologique (dont des actionnaires existants d'AB Science), a donné lieu à l'émission de 1.241.831 actions ordinaires nouvelles via une augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription. Le prix du placement a été fixé à EUR 15,30 par action ordinaire nouvelle à l'issue d'une procédure accélérée de construction du livre d'ordres. Ce prix fait ressortir une décote de 10% par rapport au cours de clôture de l'action AB Science au 30 mars 2017, soit EUR 17,01, et une décote de 9.68% par rapport à la moyenne pondérée des cours de l'action AB Science des cinq dernières séances de bourse précédant la date de fixation du prix, soit EUR 16.94.

- Autres opérations sur les valeurs mobilières :

Au cours de l'année 2017 :

- 1 000 000 de bons de souscriptions d'actions ont été émis en décembre 2017 et souscrits en janvier 2018 par la société Quercegen dans le cadre d'un projet de collaboration visant à évaluer le développement clinique de la combinaison du masitinib avec les composés de la société Quercegen.
- 39 314 bons de souscriptions d'actions ont été alloués et souscrits en 2017.
- 180 actions de préférence gratuites d'une valeur nominale de 0,01 euro ont été attribuées

- Autres informations :

AB Science confirme son éligibilité au PEA-PME conformément au décret n°2014-283 du 4 mars 2014 pris pour l'application de l'article 70 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 fixant l'éligibilité des entreprises au PEA-PME soit : moins de 5 000 salariés d'une part, un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros, d'autre part.

4 Evènements post clôture

Les principaux événements survenus depuis la date d'arrêté des comptes sont les suivants.

- Sclérose latérale amyotrophique

Le Comité du Médicament à Usage Humain (CHMP, Committee for Human Medicinal Products) de l'Agence européenne des médicaments (EMA) a adopté une opinion négative pour la demande d'autorisation de mise sur le marché du masitinib dans le traitement de la sclérose latérale amyotrophique chez l'adulte.

Les raisons de cette opinion négative sont les suivantes:

- Le CHMP a estimé, sur la base d'une inspection des bonnes pratiques cliniques effectuée sur deux des principaux centres d'investigation clinique de l'étude, que la fiabilité des données n'était pas assez robuste pour soutenir un enregistrement.
- Le CHMP n'a pas reconnu la pertinence clinique de la distinction faite par AB Science entre les patients ayant une progression « normale » (représentant 85% des patients de l'étude) et pour lesquels une amélioration du critère principal - score ALSFRS – a été démontrée, et ceux ayant une progression « rapide » (représentant 15% des patients de l'étude).
- Le CHMP a considéré que l'analyse primaire du score ALSFRS pour les patients ayant arrêté prématurément l'étude, basée sur la méthode LOCF (last observation carried forward) pourrait introduire un biais dans l'analyse des résultats.

Afin de résoudre ces objections, AB Science va fournir des analyses complémentaires sur chacun de ces points dans le cadre d'une procédure de réexamen. Le réexamen du dossier conduira le CHMP à donner une seconde opinion en juillet 2018.

S'agissant d'une demande d'autorisation conditionnelle, une étude confirmatoire est nécessaire afin de confirmer les résultats de cette première étude pivot, même en cas de décision positive du CHMP. AB Science va initier en 2018 cette étude confirmatoire dans le traitement de la SLA. Les résultats de cette étude confirmatoire sont attendus début 2021.

- Recommandation de l'IDMC dans les formes progressives primaires et secondaires de la sclérose en plaques

Le Comité Indépendant de Revue des Données (IDMC) a recommandé la poursuite de l'étude de phase 3 du masitinib dans le traitement de patients atteints de sclérose en plaques progressive primaire ou de sclérose en plaques secondairement progressive sans poussées, sans modifier la taille de l'échantillon de l'étude.

Conformément au protocole de l'étude, une analyse intérimaire était prévue une fois que 50% de la population de l'étude avait atteint une durée de traitement de 96 semaines. L'IDMC a calculé la puissance conditionnelle (probabilité prédictive de succès) de l'étude basé sur le critère d'évaluation principal afin de formuler sa recommandation sur la poursuite de l'étude et éventuellement la modification de l'échantillon de patients afin de réussir l'étude.

Sur la base du calcul de la puissance conditionnelle effectué sur l'échantillon de patients actuel, l'IDMC a recommandé la poursuite de l'étude sans modification de la taille de l'échantillon, ce qui signifie que, conformément au protocole de l'étude, la probabilité prédictive de succès de l'étude est supérieure à 80% avec l'échantillon de patient actuel.

Par ailleurs, l'IDMC n'a pas relevé de problème de tolérance pour le masitinib dans cette population de patients. Les résultats de l'analyse finale sont attendus au second trimestre 2019.

Aucun autre événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact sur la situation financière du groupe n'est intervenu depuis la clôture.

5 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) et selon le principe de la continuité d'exploitation.

5.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles, à l'exception des frais de recherche qui sont comptabilisés en charges, sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Il en est de même pour les immobilisations corporelles.

Les immobilisations sont amorties comme suit :

Types d'immobilisations	Mode d'amortissement	Durée
Installations et agencements	Linéaire	3 ans et 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 ans
Matériel industriel	Linéaire	3 ans et 5 ans
Frais d'établissement	Linéaire	1 an
Frais dépôt de brevet	Linéaire	1 an / 20 ans
Logiciels	Linéaire	1 an et 3 ans

Les nouveaux brevets qui seront source d'avantages économiques sont amortis sur 20 ans.

5.2 Immobilisations financières, trésorerie et valeurs mobilières de placement

Titres de participation

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres de participation repose sur une approche multicritères prenant en compte l'actif net des sociétés ainsi que leurs perspectives de développement.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières sont inscrites à l'actif pour leur coût d'acquisition. Les moins-values latentes sont intégralement provisionnées sans compensation avec les gains éventuels.

5.3 Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût de revient et dépréciés en fonction de leur destination et de leur stade d'avancement dans la chaîne de fabrication.

Les stocks sont valorisés au coût moyen pondéré.

5.4 Créances et dettes

Les créances et dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est constituée, si besoin, pour faire face au risque de non recouvrement.

Comptabilisation des dépenses relatives aux opérations de recherche en cours :

I – En ce qui concerne les prestations sur les opérations de recherche en cours, les coûts sont comptabilisés selon l'état d'avancement des travaux, qui s'apprécie en fonction des échéances opérationnelles prévues au contrat, ou si le contrat ne précise pas de telles échéances, au prorata temporis de la durée d'exécution du contrat à la date de clôture de l'exercice.

II – En ce qui concerne les prestations sur les opérations de recherche abandonnées ou arrêtées, les coûts sont constatés en fonction des clauses générales de ventes du sous-traitant acceptées par AB Science.

5.5 Opérations en devises

Les créances et dettes libellées en devises sont comptabilisées au cours du jour de l'opération. A la clôture, elles sont converties au cours de clôture, les gains et pertes latents résultant de cette conversion étant portés en écarts de conversion. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques en totalité.

Les écarts de change constatés en fin d'exercice sur les disponibilités en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

5.6 Provisions

Des provisions pour risques et charges sont constituées, lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

5.7 Aides publiques

La société bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées.

Le traitement des aides publiques est le suivant : les subventions publiques sont inscrites à l'actif lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la société se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions sont reçues.

Les subventions qui compensent des charges encourues par le Groupe sont comptabilisées de façon systématique en résultat sur la période au cours de laquelle les charges sont comptabilisées.

Un prêt non remboursable sous conditions de l'Etat est traité comme une subvention publique s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dépense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, il est classé en dettes. Les avances conditionnées, soumises ou non à intérêts, sont destinées à financer les programmes de recherche. Elles sont remboursables en cas de succès du projet. Ces avances sont comptabilisées en avances conditionnées et, le cas échéant, reprises en résultat en cas d'échec prévisible du projet.

6 Informations relatives au bilan

6.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

- Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

<u>Montants en Euros</u>	VALEUR BRUTE 01/01/2017	+	-	VALEUR BRUTE 31/12/2017
INCORPORELLES	3 371 819	452 758	77 821	3 746 756
CORPORELLES	986 088	50 454		1 036 542
FINANCIERES	219 752	1 000	2 000	218 752
TOTAUX	4 577 659	504 212	79 821	5 002 050

Le critère de rattachement des frais de dépôts de brevets est la date de demande de dépôt de brevet.

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement aux frais de dépôts des brevets, la valeur des brevets ne figure pas à l'actif d'AB Science.

- Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

<u>Montants en Euros</u>	01/01/2017	+	-	31/12/2017
INCORPORELLES	2 418 149	316 746	77 821	2 657 074
CORPORELLES	772 801	93 131		865 932
TOTAUX	3 190 950	409 877	77 821	3 523 006

Détail des mouvements de la période :

<u>Montants en euros</u>	Augmentation	Diminution
Amortissement des frais de dépôt des brevets	230 256	77 821
Amortissement des logiciels	86 490	
Amortissement des inst tech., mat. et outillage	43 557	
Amortissement du matériel de bureau et informatique	46 360	
Amortissement des inst.générales, agencements et aménagements	2 801	
Amortissement du mobilier de bureau	413	
TOTAL	409 877	77 821

6.2 Immobilisations financières

Ce poste d'un montant de 219 K€ en valeur brute et 47 K€ en valeur nette se décompose ainsi :

- Autres participations : participation à hauteur de 100% dans le capital de notre filiale aux Etats-Unis créée en juin 2008 (171 K€ en valeur brute). Les titres sont dépréciés en totalité.
- Autres immobilisations financières : 47 K€ relatifs aux dépôts de garantie versés.

6.3 Stocks

Les stocks s'élèvent à 159 K€ au 31 décembre 2017 contre 134 K€ au 31 décembre 2016 et s'analysent ainsi :

(en K€ et en valeurs nettes)	31.12.2017	31.12.2016
Stocks de matières premières et principes actifs	0	0
Stocks de produits intermédiaires	124	121
Stocks de produits finis	35	13
Total stocks	159	134

6.4 Autres créances

Ce poste représente un montant total brut de 8 520 K€ et un montant en valeur nette de 8 331 K€. Ce poste comprend principalement :

- Crédit impôt recherche et crédit impôt compétitivité 2017 pour 6 713 K€
- TVA pour 1 349 K€
- Fournisseurs débiteurs pour 212 K€
- Avances au personnel pour 57 K€

La troisième loi de finance rectificative a mis en place le Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) à compter du 1er janvier 2013. Cette mesure prévoit, en 2017, un crédit d'impôt de 7%, assis sur les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 fois le SMIC versées au cours de l'année civile. Le CICE a été comptabilisé en déduction des charges du personnel pour un montant de 156 K€. Le CICE sera utilisé pour financer notamment un effort de recrutement de personnel afin de renforcer nos équipes.

6.4.1 Détails du poste crédit d'impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche relatif à l'année 2017 représente un montant total de 6 557 K€.

Le calcul du crédit d'impôt recherche se décompose de la manière suivante :

INTITULE	MONTANT en K€
Dotation amortissements matériel de recherche, y compris frais de fonctionnement	44
Dépenses de personnels chercheurs et techniciens	7 012
Dépenses de personnels jeunes docteurs	0
Dépenses forfaitaires de fonctionnement	3 538
Prise et maintenance des brevets	363
Opérations confiées à des organismes de recherche	10 900
Subventions encaissées en 2017	0
Avances conditionnées reçues en 2017	0
Total de la base annuelle du crédit impôt recherche	21 857
Crédit impôt recherche	6 557

6.5 Créances clients

Les créances clients s'élèvent à 449 K€.

6.6 Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2017, le montant des valeurs mobilières de placements est de 10 001 K€. Le portefeuille titre est composé de certificats de dépôts négociables pour 10 000 K€ .

Il s'agit de placement sans risques.

6.7 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2017 s'élèvent à 898 K€ et sont relatives principalement aux charges externes.

6.8 Détail des produits à recevoir

Le détail des produits à recevoir est le suivant :

	Montants en K€
Intérêts courus sur valeurs mobilières de placement	1
TOTAL	1

6.9 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Ce poste représente un montant total de 15 483 K€. Il n'y a pas de dettes à plus d'un an.

Il se compose de dettes « fournisseurs » pour un montant de 7 707 K€ et des factures non parvenues pour un montant de 7 776 K€.

Les dettes « fournisseurs » correspondent, pour la majeure partie, à des factures émises par des organismes et des prestataires intervenant dans les opérations de recherche.

Le poste « factures non parvenues » est composé des factures de fournisseurs de frais généraux et dans une proportion importante des dettes liées à des organismes et prestataires intervenant dans les opérations de recherche.

6.10 Capitaux propres

6.10.1 Capital social

Monsieur Alain Moussy, Président d'AB Science, est le principal actionnaire de la société.

Au 31 décembre 2017, le capital social de la Société s'élève à 415.504,02 euros, divisé en 41.550.402 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro intégralement libéré. Le capital est constitué au 31 décembre 2017 de :

- 40.991.065 actions ordinaires
- 33.931 actions de préférence convertibles en actions ordinaires (« les actions de préférence »)
- 525.406 actions de préférence 2016 (« les actions de préférence-2016 »).

Au 31 décembre 2017, le nombre d'actions supplémentaires susceptibles d'être émises est de 17.577.980 du fait de ces titres supplémentaires en circulation.

- Options dont le prix d'exercice est inférieur au cours de bourse et dont les conditions d'exercice sont réalisées :

- ✓ Stock-options attribués aux salariés : 167 103
- ✓ BSPCE : 2 100 000
- ✓ BSA : 124 314

L'exercice de ces options entraînerait une augmentation des capitaux propres de 18 048 M€ et une dilution du capital de 5,4%

- Options dont le prix d'exercice est supérieur ou égal au cours de bourse et dont les conditions d'exercice sont réalisées :

- ✓ Stock-options attribués aux salariés : 216 120
- ✓ BSPCE : 82 588
- ✓ ABSA : 191 205
- ✓ BSA : 35 370

L'exercice de ces options entraînerait une augmentation des capitaux propres de 7 530 M€ et une dilution du capital de 1,2%

- Options dont les conditions d'exercice ne sont pas réalisées :

- ✓ Stock-options attribués aux salariés : 220 475
- ✓ BSA : 86 334

L'exercice de ces options entraînerait une augmentation des capitaux propres de 4 313 M€ et une dilution du capital de 0,7%

En conséquence, les instruments donnant accès au capital de la Société restant en circulation entraîneraient en cas d'exercice de tous ces bons une dilution maximale d'environ 7,2% hors exercices de bons d'émissions d'actions, des actions de préférence et hors options fondées sur des critères spéciaux de performance.

- Bons d'émission d'actions :
2 819 909 bons d'émission d'actions pourraient être exercés dans le cadre du Programme d'augmentation de capital par exercice d'Options (PACEO) avec le Crédit Agricole.
L'exercice de ces BEA entrainerait une dilution du capital de 10,9%
- Actions de préférence émises en décembre 2016 et dont les conditions sont détaillées au paragraphe 9.6 du présent rapport :
 - ✓ Actions de préférence convertibles en actions ordinaires : 1 947 148
 - ✓ BSA Nominal : 6 759
 - ✓ BSA Capitalisé : 233 268
 - ✓ BSA conversion : 60 000
 L'exercice de ces actions de préférence et BSA entrainerait une augmentation des capitaux propres de 602 K€ une dilution du capital de 5,1%
- Options fondées sur des critères spéciaux de performance dont les conditions sont détaillées aux paragraphes 12.3, 12.4 et 12.5 du présent rapport :
 - ✓ BSPCE : 3 118 082
 - ✓ BSA : 2 055 136
 - ✓ Conversion des AGAP en actions ordinaires : 4 114 169
 L'exercice de ces options entrainerait une augmentation des capitaux propres de 60 054 M€ et une dilution du capital de 19,9%

L'exercice des instruments donnant accès au capital en circulation, ainsi que toutes attributions ou émissions nouvelles entraîneraient une dilution significative pour les actionnaires.

A noter toutefois qu'en cas d'exercice de ces 17.577.980 titres (hors l'exercice des 2 819 909 bons d'émission d'actions de prix d'exercice est inconnu à l'avance), le montant des capitaux propres serait augmenté de 91 millions d'euros.

6.10.2 Tableau de variation des capitaux propres et autres fonds propres :

Montants en Euros	Montant début d'exercice	Augmentation	Diminution	Montant au 31 décembre 2017
Capital social	385 725	29 779		415 504
Bons de souscription/BEA	320 940	3 713		324 653
Prime d'émission	163 573 604	43 486 025	1 143 131	205 916 498
Résultat de l'exercice	<27 270 721>	<28 058 770>	<27 270 721>	<28 058 770>
Report à nouveau	<129 614 141>	<27 270 721>		<156 884 862>
Total capitaux propres	7 395 408	<11 809 974>	<26 127 590>	21 713 023
Autres Fonds Propres	9 331 391			9 331 391

6.10.3 Augmentations de capital

Les augmentations de capital en numéraire par émission de nouvelles actions ordinaires réalisées en 2017 ont été les suivantes :

En janvier 2017, le capital a été augmenté de 5 517,33 euros, assortis d'une prime d'émission de 7 799 K€ à la suite de l'exercice de :

- ✓ 520 091 bons d'émission d'actions émis lors de l'Assemblée Générale du 22 juin 2015 et attribués par le Conseil d'Administration du 20 juillet 2015,
- ✓ 0,5 stock option émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 17 juin 2008 (500 actions),
- ✓ 11 731 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 et attribués par le Conseil d'Administration du 29 octobre 2010 (11 731 actions),

- ✓ 351 stocks option émis lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 et attribués par le Conseil d'Administration du 3 septembre 2011 (351 actions),
- ✓ 7 000 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 et attribués par le Conseil d'Administration du 17 février 2012 (7 000 actions),
- ✓ 11 340 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 et attribués par le Conseil d'Administration du 30 août 2012 (11 340 actions),
- ✓ 720 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 18 juin 2013 et attribués par le Conseil d'Administration du 14 mai 2014 (720 actions).

En février 2017, le capital a été augmenté de 7 euros, assortis d'une prime d'émission de 4 K€ à la suite de l'exercice de 0,7 stock option émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 12 septembre 2007 (700 actions).

En mars 2017, le capital a été augmenté de 9 853,06 euros, assortis d'une prime d'émission de 14 545 K€ à la suite de l'exercice de :

- ✓ à l'émission de 982 962 actions suite à l'apport d'un fonds privé,
- ✓ 1 stock-option émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 17 juin 2008 (1 000 actions),
- ✓ 144 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 et attribués par le Conseil d'Administration du 3 septembre 2011 (144 actions),
- ✓ 1 200 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 et attribués par le Conseil d'Administration du 30 août 2012 (1 200 actions).

En avril 2017, le capital a été augmenté de 14 388,51 euros, assortis d'une prime d'émission de 19 986 K€ à la suite de l'exercice de :

- ✓ 700 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 et attribués par le Conseil d'Administration du 3 septembre 2011 (700 actions),
- ✓ 320 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 et attribués par le Conseil d'Administration du 30 août 2012 (320 actions),
- ✓ à l'émission de 1 241 831 actions suite à l'apport d'un fonds privé,
- ✓ 82 bons de souscription d'actions revêtant les caractéristiques de bons de parts de créateurs d'entreprise, dits «BCE2007B » émis lors de l'Assemblée Générale du 21 décembre 2007 et attribués par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2008 (82 000 actions),
- ✓ 114 bons de souscription d'actions revêtant les caractéristiques de bons de parts de créateurs d'entreprise, dits «BCE2007A » émis lors de l'Assemblée Générale du 21 décembre 2007 et attribués par le Conseil d'Administration du 17 juin 2008 (114 000 actions).

En mai 2017, le capital a été augmenté de 4 euros, assortis d'une prime d'émission de 4 K€ à la suite de l'exercice de 400 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 30 août 2012 (400 actions).

En juillet 2017, le capital a été augmenté de 7 euros, assortis d'une prime d'émission de 4 K€ à la suite de l'exercice de 0,7 stock option émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 12 septembre 2007 (700 actions).

En décembre 2017, le capital a été augmenté de 1,8 euros à la suite de l'exercice de l'attribution définitive des actions de préférence gratuites attribuées par le Conseil d'Administration du 19 décembre 2016 (180 actions).

Lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, étant précisé que le point de départ de ce délai de deux ans ne saurait être à une date antérieure au 1er avril 2010. Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques pour primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Au 31 décembre 2017, le capital de la société AB Science est composé de 41 550 402 actions dont 18 917 127 actions ont un droit de vote double.

6.11 Avances conditionnées (autres fonds propres)

Les avances conditionnées s'élèvent à 9 331 K€ et sont relatives aux avances suivantes :

- Avance conditionnée de Bpifrance ISI (projet d'innovation stratégique industrielle) portant sur le projet intitulé APAS-IPK-Amélioration de la Prédicativité de l'Activité et de la Sélectivité des Inhibiteurs Kinase, en oncologie, pour 4 432 K€. Le montant global de l'avance conditionnée s'élève à 4 432 K€ débloquables en 4 phases. En cas de succès du projet, la société versera à Bpifrance à partir de la troisième année de commercialisation un intérêt de 1% du chiffre d'affaires annuel généré par l'exploitation des produits issus du projet, montant plafonné à 3,1 M€ par an et sur le chiffre d'affaires correspondant à deux exercices comptables.
- Avance conditionnée de Bpifrance ISI (projet d'innovation stratégique industrielle) portant sur le projet intitulé ROMANE dont l'objectif est de développer, dans le cadre de la maladie d'Alzheimer une molécule thérapeutique innovante, pour 4 899 K€. Le montant global de l'avance conditionnée s'élève à 5 764 K€ débloquables en 3 phases.
Le remboursement de l'aide par AB Science, exigible uniquement en cas de succès du projet marqué par l'enregistrement du masitinib dans une indication en neurologie, comprend :
 - ✓ le remboursement des 5 764 K€ sur quatre ans à compter du 30 juin 2020
 - ✓ puis sur les trois années suivantes le paiement d'un intérêt de 1% du chiffre d'affaires dans la limite de 7 M€.

6.12 Provisions

L'évolution des provisions pour charges, hors provision pour pertes de change, s'analyse comme suit au cours des exercices 2016 et 2017 :

<i>(En Milliers d'euros)</i>	Litiges	Provisions pour impôt	Total
31-déc-15	0	0	0
Dotations	69	151	220
Reprises utilisées			0
Reprises non utilisées			0
31-déc-16	69	151	220
Dotations			0
Reprises utilisées	(28)	(151)	(179)
Reprises non utilisées	(41)		(41)
31-déc-17	0	0	0

6.12.1 Provisions pour litiges

La provision pour litiges d'un montant global de 69 K€ au 31 décembre 2016 relative à un litige prudhommal né de la rupture d'un contrat de travail a été reprise au 31 décembre 2017 suite à la signature d'un accord transactionnel en août 2017 et au versement par AB Science d'une indemnité de 28 000 euros.

6.12.2 Provisions pour impôt

Au 31 décembre 2016, les provisions pour impôts étaient relatives à :

- une provision (30 K€) suite aux propositions de redressements et conforme à l'avis de mise en recouvrement notifié en août 2017 en matière de taxe sur les salaires pour les années 2013 à 2015. Au titre de cette proposition de redressement, une provision de 30 K€ avait été constituée. La société a accepté le redressement final de 30 K€ qui a été payé par imputation sur les demandes de remboursement de crédits de TVA. La provision de 30 K€ a donc été reprise au 31 décembre 2017.
- une provision de 121 K€ en matière de crédit d'impôt recherche pour les années 2013, 2014 et 2015 en raison de l'exclusion par l'administration fiscale de certaines dépenses de sous-traitance. La société a

accepté le redressement final de 121 K€ qui a été payé par imputation sur les demandes de remboursement de crédits de TVA. La provision de 121 K€ a donc été reprise au 31 décembre 2017.

6.13 Détail des charges à payer

Le détail des charges à payer est le suivant :

	Montants en Euros
Fournisseurs, factures non parvenues	7 775 584
Provision congés payés	408 067
Personnel - charges à payer	1 025 906
Personnel - notes de frais charges à payer	14 955
Provisions charges sociales sur congés à payer	193 133
Provisions charges sociales sur primes à payer	409 080
Etat - charges à payer	135 843
Intérêts courus - banques	5 413
TOTAL	9 967 982

7 Informations sur le compte de résultat

7.1 Détails des charges

Les charges sont principalement composées des dépenses engagées auprès d'organismes ou prestataires intervenants dans le domaine de la recherche et des frais de personnel qui interviennent dans les programmes de recherche.

La composante principale des charges sont les prestations de recherche et développement de nouvelles molécules qui s'élèvent à 25 112 K€ hors charges de personnel par comparaison aux 28 556 K€ représentant le total des charges d'exploitation comptabilisées au 31 décembre 2017 hors charges de personnel et hors crédit impôt recherche.

7.2 Détails des produits

Le chiffre d'affaires de la Société au titre de l'année 2017 s'élève à 1 760 K€, principalement généré par l'exploitation d'un médicament en médecine vétérinaire.

7.3 Analyse du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est un gain de 345 K€ et s'explique principalement par le solde de dettes fournisseurs anciennes non réclamées.

8 Autres Informations

8.1 Effectifs

L'effectif de la société au 31 décembre 2017 est de 108 personnes contre 118 personnes au 31 décembre 2016.

La filiale américaine de la Société compte par ailleurs 3 collaborateurs au 31 décembre 2017, contre 5 au 31 décembre 2016.

Le Groupe emploie 111 personnes au 31 décembre 2017 contre 123 personnes au 31 décembre 2016, 104 personnes sont salariées en France, 4 en Allemagne et 3 aux Etats-Unis.

La ventilation de l'effectif France par catégorie est la suivante :

- Dirigeant salarié : 1 personne
- Cadre : 97 personnes
- Non cadre 6 personnes

8.2 Engagements envers le personnel

Les engagements envers le personnel concernent les engagements de retraite.

La société n'a pas constitué de provision pour indemnités de départ en retraite.

Le passif éventuel représentant le montant des indemnités de départ du personnel présent au 31 décembre 2017, calculé en application de la convention collective et de l'ancienneté, hors charges sociales, s'élève à 514 K€.

AB Science verse les cotisations de retraite chaque mois à des organismes qui assureront le versement des pensions aux salariés lorsqu'ils seront en retraite (régime à cotisations définies). De ce fait, il n'y a pas lieu de comptabiliser des provisions pour pensions. Il n'existe pas de contrats de retraite à prestations définies au sein de la société AB Science.

8.3 Autres engagements donnés et reçus

Les engagements sont les suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2017	31.12.2016
Engagements donnés :	40	40
<i>Nantissement du fonds de commerce</i>	0	0
<i>Garantie donnée (1)</i>	40	40
Engagements reçus :	935	935
<i>BPIFrance :</i>		
<i>Subventions à recevoir (2)</i>	70	70
<i>Avances conditionnées à recevoir (2)</i>	865	865

(1) Suite à la location de nouveaux bureaux à Paris, une caution bancaire de 39,6 K€ a été donnée en faveur de la SCI Bizet en 2016.

(2) Les montants représentent les engagements reçus de BPIFrance déduction faite des versements reçus à la clôture, hors provisions dans le cadre du projet ROMANE (865 K€ d'avances conditionnées et 70 K€ de subventions), les modalités de remboursement sont les suivantes :

Le remboursement de l'aide par AB Science, exigible uniquement en cas de succès du projet marqué par l'enregistrement du masitinib dans une indication en neurologie, comprend :

- ✓ le remboursement des 3 300 K€ sur quatre ans à compter du 30 juin 2020
- ✓ puis sur les trois années suivantes le paiement d'un intérêt de 1% du chiffre d'affaires dans la limite de 7 M€.

8.4 Rémunérations des dirigeants

- Les administrateurs d'AB Science ne sont pas rémunérés pour leur mandat d'administrateur.
- La rémunération et le montant de l'engagement de retraite du dirigeant est présentée dans le rapport financier annuel (paragraphe 8.4)
- Le directeur général et le directeur général délégué n'ont perçu aucune rémunération au cours de l'exercice 2017 au titre de leurs mandats.

8.5 Impôts sur les bénéfices

Déficits fiscaux :

Sur le plan fiscal, la société AB Science peut reporter indéfiniment ses déficits fiscaux accumulés depuis son 1^{er} exercice clos en 2001.

Situation actuelle :

Cumul des déficits fiscaux de 2001 à 2016 :	196 059 907
Déficit 2017 :	34 998 957
Cumul des déficits fiscaux au 31 décembre 2017 :	231 058 864

8.6 Consolidation

AB Science est une société indépendante appartenant majoritairement à des actionnaires individuels. Les comptes d'AB Science ne sont pas intégrés dans le périmètre de consolidation d'une autre société.

Le groupe AB Science établit des comptes consolidés aux normes IFRS.

8.7 Tableau des filiales et participations

Nom de la filiale	Informations financières				
	Valeur nette des titres (€)	Capital (\$)	Réserves et report à nouveau (\$)	Quote-part du capital détenue	Résultat de l'exercice au 31/12/2017 (\$)
AB Science LLC	0	250 000	-512 677	100%	27 655

8.8 Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Postes	Montant concernant les entreprises liées
Participations (en valeur nette)	0
Compte courant (en valeur nette)	0

8.9 Informations sur les transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées ne sont pas mentionnées car elles concernent d'une part des transactions avec la filiale détenue à 100% et d'autre part des transactions avec les mandataires sociaux de la société qui sont mentionnées dans les comptes consolidés et/ou dans le rapport financier annuel.

8.10 Informations sur les échéances des créances et dettes

ETAT DES CREANCES (en Euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Autres immobilisations financières	47 422		47 422
Autres créances clients	449 182	449 182	
Autres créances	8 519 609	23 553	8 496 056
Charges constatées d'avance	898 115	410 321	487 794
TOTAL	9 914 328	883 056	9 031 272

ETAT DES DETTES (en Euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières	5 413	5 413		
Fournisseurs et comptes rattachés	15 482 957	15 482 957		
Autres dettes	3 200 366	3 200 366		
TOTAL	18 688 737	18 688 737	0	0

8.11 Plans d'options de souscriptions d'actions

Le tableau ci-après présente les principales caractéristiques des plans de souscription en cours d'acquisition.

PLANS

	SO4C	SO5B	SO5C	SO4D	SO5D	SO5E	SO6A	SO6B	SO6C	SO6D	SO6E
Date d'octroi par le Conseil d'administration	03/09/2011	03/09/2011	17/02/2012	30/08/2012	17/02/2012	26/02/2013	14/05/2014	29/08/2014	24/04/2015	06/10/2015	28/04/2016
Date d'acquisition des droits	03/09/2015	03/09/2015	17/02/2016	30/08/2016	17/02/2016	26/02/2017	14/05/2018	29/08/2018	24/04/2019	06/10/2019	28/04/2020
Maturité du plan	02/09/2021	02/09/2021	16/02/2022	28/08/2022	16/02/2022	26/02/2023	13/05/2024	28/08/2024	23/04/2025	05/10/2025	27/04/2026
Nombre d'options attribuées	1334	102102	14000	1373	196466	1500	116335	10875	79940	15550	110 640
Rapport options / actions (de valeur nominale 0,01 €)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Prix d'exercice (en euros)	7,14	7,14	12,25	10,18	10,18	16,89	11,96	10,03	15,8	13,01	17,29
Conditions de performance	N/A										

Evolution du nombre d'options en cours de validité

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options en cours de validité est la suivante :

<i>(en nombre d'options, avec division du nominal par 1000)</i>	31.12.2017	31.12.2016
Options en circulation à l'ouverture de l'exercice	513 469	482 143
Options attribuées	0	110 640
Options exercées	-33 909	-15 908
Options annulées	-23995	-63 406
Options expirées	-18,6	
Options en circulation à la clôture de l'exercice	455 546	513 469

Le détail du total à la clôture est le suivant :

<i>(en nombre d'options)</i>	31.12.2017	31.12.2016
Plans antérieurs au 07/11/2002		
SO11A	0	0
SO11B	0	0
Plans postérieurs au 07/11/2002		
SO11C	0	0,00
SO22A	0	0
SO22B	0	0
SO22C	0	20
SO22D	30,30	31,8
SO33A	23,00	23
SO33B	35,00	35,00
SO33C	49,00	49
SO10A	116 000	116 000
SO10B	10,00	10
SO10C	1,00	3
SO4A	2 234	2 234
SO4B	1145	1145
SO4C	353	353
SO5A	24 243	35 974
SO5B	29 450	30 645
SO5C	0	7 000
SO4D	0	0
SO5D	59 998	74 946
SO5E	1 500	1 500
SO6A	66 120	70 675
SO6B	875	875
SO6C	50 110	54 490
SO6D	9 000	9 000
SO6E	94 370	108 460
TOTAL	455 546	513 469

8.12 Bons de souscriptions d'actions

L'assemblée générale mixte du 26 décembre 2008 a décidé l'émission de 85 bons de souscription d'actions autonomes (dits « BSA4 ») pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à 1000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 7.680 euros, incluant une prime d'émission de 7.670 euros. Au 31 décembre 2010, les 85 BSA ont été alloués et souscrits.

L'assemblée générale du 31 décembre 2009 a décidé l'émission de 9 bons de souscription d'actions autonomes pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à 1000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 12.280 euros, incluant une prime d'émission de 12.270 euros. Au 31 décembre 2010, les 9 BSA ont été alloués et souscrits. La date limite d'exercice ayant été atteinte et les BSA n'ayant pas été exercés durant la période impartie, les 9 BSA sont donc caducs au 31 décembre 2016.

L'assemblée générale du 31 décembre 2009 a décidé l'émission de 830.000 bons de souscription d'actions autonomes pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro. L'assemblée générale du 27 février 2010 a fixé le prix d'exercice par BSA de 15.61 euros, incluant une prime d'émission de 15.60 euros. Au 31 décembre 2010, les 830.000 ont été alloués et souscrits. L'exercice des 830.000 BSA est conditionné à hauteur de 60% à la vente du masitinib dans le cancer du pancréas chez l'homme (Enregistrement ou Autorisation temporaire d'utilisation de groupe). Le Conseil d'Administration du 14 décembre 2015 a constaté la non réalisation de cet objectif et a donc constaté la caducité de 498.000 BSA. Par ailleurs, le solde des BSA en circulation (332 000) n'ayant pas été exercé durant la période d'exercice dont la date d'expiration était le 3 février 2016, le conseil d'Administration du 19 décembre 2016 a donc constaté la caducité de 332.000 BSA.

L'assemblée générale du 8 septembre 2010 a décidé l'émission de 5.000 bons de souscription d'actions autonomes pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 12,65 euros, incluant une prime d'émission de 12,64 euros. Au 31 décembre 2010, les 5.000 BSA ont été alloués et souscrits. En 2013, 2 500 ont été constatés caducs. Le solde est donc de 2 500 BSA au 31 décembre 2017.

L'assemblée générale du 30 mars 2012 a décidé de déléguer sa compétence au Conseil d'Administration aux fins d'émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société. Ainsi le Conseil d'Administration du 30 août 2012 a décidé d'émettre et d'attribuer 76 112 bons de souscription d'actions autonomes pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 12,50 euros, incluant une prime d'émission de 12,49 euros. L'exercice de ces BSA est conditionné à la réalisation des objectifs suivants :

Répartition des BSA exerçables par bénéficiaire		Indication 1	Indication 2	Indication 3	Total
a) Initiation étude clinique confirmatoire		5%	5%	2.5%	12.5%
b) Obtention enregistrement conditionnel ou autorisation temporaire d'utilisation de cohorte (<i>plafond intégrant le cas échéant les BSA rendus exerçable au titre du point a) précédant</i>)		10%	10%	5%	25%
c) Autorisation de mise sur le marché (<i>plafond intégrant le cas échéant les BSA rendus exerçable au titre des points a) et b) précédant</i>)		20%	20%	10%	50%
Répartition des BSA maximum exerçable par bénéficiaire	Supérieur à 100M€	Supérieur à 250M€	Supérieur à 500M€	Supérieur à 1000M€	Total
Chiffre d'affaires annuel net pour AB Science	12,5%	12,5%	12,5%	12,5%	50,0%

Au 31 décembre 2012, les 76.112 BSA ont été alloués et souscrits.

Le Conseil d'Administration du 2 mai 2012 a décidé d'émettre et d'attribuer 17 585 bons de souscription d'actions autonomes pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 15,81 euros, incluant une prime d'émission de 15,80 euros. Au 31 décembre 2012, les 17 585 BSA ont été alloués et souscrits.

L'assemblée générale du 30 mars 2012 a décidé de déléguer sa compétence au Conseil d'Administration aux fins d'émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société. Ainsi le Conseil

d'Administration du 24 mai 2013 a décidé d'émettre et d'attribuer 15 285 bons de souscription d'actions autonomes pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 17,98 euros, incluant une prime d'émission de 17,97 euros.

Au 31 décembre 2013, les 15 285 BSA ont été alloués et souscrits.

L'assemblée générale du 27 juin 2014 a décidé de déléguer sa compétence au Conseil d'Administration aux fins d'émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société. Ainsi le Conseil d'Administration du 29 août 2014 a décidé d'émettre et d'attribuer 84 000 bons de souscription d'actions autonomes pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 10,03 euros, incluant une prime d'émission de 10,02 euros.

Au 31 décembre 2014, les 84 000 BSA ont été alloués et souscrits.

En 2015, 25 666 ont été rendus caducs.

Le solde des BSA est de 58 334 au 31 décembre 2016.

Le Conseil d'Administration du 1^{er} novembre 2014 a utilisé la délégation accordée par l'Assemblée Générale du 27 juin 2014 pour émettre et attribuer 1 647 024 bons de souscriptions d'actions remboursables pour un prix unitaire de seize centimes d'euros conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 8,92 euros, incluant une prime d'émission de 8,91 euros. Au 31 décembre 2015, les 1 647 024 BSAR ont été alloués et souscrits.

Les principales caractéristiques de ces BSAR sont les suivantes :

- La souscription des BSAR est soumise à la signature d'un pacte de concert aux assemblées générales de la société avec l'actionnaire majoritaire actuel (AMY SAS et Alain Moussy) et à la signature d'un engagement de conservation jusqu'au 30 août 2034 des actions issues des BSAR.
- Le prix de souscription unitaire est égal à la moyenne sur Euronext Paris du cours des trente dernières séances de bourse précédant la date du 31 octobre 2014, soit 8,92 euros, incluant une prime d'émission de 8,91 euros.
- Les BSAR ne seront pas exerçables tant que la moyenne des cours de l'action de la Société au cours des soixante derniers jours de bourse précédant la date d'exercice est inférieure à 30 euros ;
- Les BSAR devront être exercés si la moyenne des cours de l'action de la Société au cours des soixante derniers jours de bourse précédant ladite date est supérieure à 50 euros.

L'assemblée générale du 27 juin 2014 a décidé de déléguer sa compétence au Conseil d'Administration aux fins d'émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société. Ainsi le Conseil d'Administration du 31 août 2015 a décidé d'émettre et d'attribuer 28 000 bons de souscription d'actions autonomes pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 14,41 euros, incluant une prime d'émission de 14,40 euros.

Au 31 décembre 2015, les 28 000 BSA ont été alloués et souscrits.

En 2016, 14 000 BSA ont été constatés caducs par le conseil d'Administration du 30 août 2016. Le solde est donc de 14 000 BSA au 31 décembre 2016.

L'assemblée générale du 28 juin 2016 a décidé de déléguer sa compétence au Conseil d'Administration aux fins d'émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société. Ainsi :

- le Conseil d'Administration du 30 août 2016 a décidé d'émettre et d'attribuer 14 000 bons de souscription d'actions autonomes pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 13,30 euros, incluant une prime d'émission de 13,29 euros.
Au 31 décembre 2016, les 14 000 BSA ont été alloués et souscrits.
- le Conseil d'Administration du 19 décembre 2016 a décidé d'émettre et d'attribuer 332 000 bons de souscription d'actions autonomes pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 15,61 euros, incluant une prime d'émission de 15,60 euros.
Au 31 décembre 2017, les 332 000 BSA ont été alloués et souscrits.

L'assemblée générale du 9 décembre 2016 a décidé de modifier des termes et conditions des obligations convertibles souscrites par les fonds JP SPC 3 Valor Biotech II, JP SPC 3 Valor Biotech III, JP SPC 5 Valor Biotech IV et JP SPC 3 Obo FGP Private Equity le 31 mai 2013, 28 mai 2013, 28 mai 2013 et 5 juin 2013,

respectivement et d'autoriser la conversion des obligations convertibles en actions de préférence, en BSA Conversion, en BSA capitalisé et en BSA nominal. Ainsi :

- 60 000 BSA conversion ont été créés et permettront de souscrire, du 1er janvier 2017 au 1er janvier 2026, à une action ordinaire de la société pour un prix de souscription de 10 euros.
- 8 BSA nominaux ont été créés et permettront de souscrire sur des périodes déterminées (à savoir du 1er au 30 juin 2017, 2018, 2019 et 2020), à un prix d'exercice fixe par action ordinaire, à un nombre d'actions ordinaires variables. Le cours retenu de l'action ne pourra être inférieur à 10 euros.
- 4 BSA capitalisés ont été créés et permettront de souscrire du 01/06/2020 au 30/06/2020, à un prix d'exercice fixe par action ordinaire à un nombre d'action ordinaire variable. Le cours retenu de l'action ne pourra être inférieur à 10 euros.

L'assemblée générale du 28 juin 2017 a décidé de déléguer sa compétence au Conseil d'Administration aux fins d'émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société. Ainsi :

- le Conseil d'Administration du 31 août 2017 a décidé d'émettre et d'attribuer 39 314 bons de souscription d'actions autonomes pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 0,01 euros. La durée d'exercice de ces bons est de dix ans.
Au 31 décembre 2017, les 39 314 BSA ont été alloués et souscrits.
- le Conseil d'Administration du 18 décembre 2017 a décidé d'émettre et d'attribuer 1 000 000 de bons de souscription d'actions pour un prix d'émission unitaire de 0,05 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 11 euros, incluant une prime d'émission de 10,99 euros. Ces bons de souscriptions d'actions ont été émis en décembre 2017 et souscrits en janvier 2018 par la société Quercegen dans le cadre d'un projet de collaboration visant à évaluer le développement clinique de la combinaison du masitinib avec les composés de la société Quercegen.

Date d'émission par l'Assemblée Générale	Date D'attribution des titres	Nom des bénéficiaires	Nombre d'actions auxquelles donne droit chaque bon	Prix l'exercice d'un bon	Bons Attribués	Bons rendus caduques	Bons exercés	Actions pouvant être souscrites à la date de clôture
26/12/2008	26/12/2008	Kinet, JP	1000	7 680,00	85			85 000
31/12/2009	03/02/2010	Arys, E.	1000	12 280,00	9	-9		0
		Moussy, A.	1	15,61	830 000	-830 000		0
08/09/2010	05/10/2010	Cottert, Ch	1	12,65	2 500			2 500
30/03/2012	02/05/2012	Pépin G.	1	15,80	17 585			17 585
	30/08/2012	Kinet, JP	1	12,50	76 112			76 112
	24/05/2013	Pépin G.	1	17,98	15 285			15 285
27/06/2014	29/08/2014	Costantini D.	1	10,03	14 000	-11 666		2 334
	29/08/2014	SAS Sixto	1	10,03	14 000			14 000
	29/08/2014	O'Neill M.	1	10,03	14 000			14 000
	29/08/2014	Kinet, JP	1	10,03	14 000			14 000
	29/08/2014	Paillaud, G	1	10,03	14 000	-14 000		0
	29/08/2014	Moussy P.	1	10,03	14 000			14 000
	01/11/2014	Benjahad, A.	1	8,92	5 882			5 882
	01/11/2014	Letard, S.	1	8,92	5 882			5 882
	01/11/2014	Moussy, A	1	8,92	1 617 614			1 617 614
	01/11/2014	Guy, L.	1	8,92	5 882			5 882
	01/11/2014	Turci, S.	1	8,92	5 882			5 882
	01/11/2014	Giorgiutti, P.	1	8,92	5 882			5 882
	31/08/2015	Reverdin, B	1	14,41	14 000			14 000
	31/08/2015	Placet, C.	1	14,41	14 000	-14 000		0
	28/06/2016	30/08/2016	Blondel, C	1	13,30	14 000		
19/12/2016		Moussy, A.	1	15,61	332 000			332 000
09/12/2016	09/12/2016	JP SPC 5 Valor Biotech IV : BSA parité conversion fixe BSA parité conversion variable	1 Non déterminé	10	37 387 5	-1		37 387 Non déterminé
	09/12/2016	JP SPC 3 Valor Biotech II : BSA parité conversion fixe BSA parité conversion variable	1 Non déterminé	10	8 979 1			8 979 Non déterminé
	09/12/2016	JP SPC 3 Obo FGP Private Equity : BSA parité conversion fixe BSA parité conversion variable	1 Non déterminé	10	7 280 1			7 280 Non déterminé
	09/12/2016	JP SPC 3 Valor Biotech III BSA parité conversion fixe BSA parité conversion variable	1 Non déterminé	10	6 354 5	-1		6 354 Non déterminé
28/06/2017	31/08/2017	Deltec Bank and Trust Limited	1	0,01	39 314			39 314
	18/12/2017	Quercegen Pharma	1	11	1 000 000			1 000 000
Total								3 361 154

8.13 Plan de Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

Le tableau ci-après présente les principales caractéristiques des plans de BSPCE en cours de validité à la clôture.

PLANS POSTERIEURS AU 07/11/2002 OU VESTANT APRES LE 01/01/2007									
	BCE2007-A	BCE2007-B	BCE2008-A	BCE2008-B	BCE2008-C	BCE2008-D	BCE2010-A	BCE2012	BCE2013
Date d'octroi par le Conseil d'administration	17/06/2008	16/12/2008	13/01/2009	13/01/2009	19/11/2009	03/02/2010	03/02/2010	30/08/2012	22/04/2013
Nombre d'options attribuées	1191	379	321	330 (au max.)	185	15	72588	3158636	40554
Rapport options / actions (valeur nominale 0,01€)	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1	1	1
Conditions d'acquisition :									
<i>Conditions de performance</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>
Maturité du plan	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027
Prix d'exercice (en euros)	7680,00	7680,00	7680,00	7680,00	7680,00	12280,00	12,28	12,50	18,74

Plans de Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

Caractéristiques des plans BCE2007A à BCE2010A

Tranche	BCE2007A	BCE2007B	BCE3A	BCE3B	BCE2008A	BCE2008B	BCE2008C	BCE2008-D	BCE2010-A
1	A compter de la 1ère année de l'attribution, sous réserve de la réalisation des objectifs								
2	A compter de la 2è année de l'attribution, sous réserve de la réalisation des objectifs								
3	A compter de la 3è année de l'attribution, sous réserve de la réalisation des objectifs								
4	A compter de la 4è année de l'attribution, sous réserve de la réalisation des objectifs								
5	A compter de la 5è année de l'attribution, sous réserve de la réalisation des objectifs et au plus tard le :								
	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027

Caractéristiques des plans BCE2012 et BCE2013 :

- le droit des bénéficiaires d'exercer les BCE sera soumis à la réalisation des conditions suivantes :
 Pour chaque allocataire, l'exercice de 50% des BCE est conditionné à la réalisation d'objectifs opérationnels, et l'exercice de 50% des BCE est conditionné à la réalisation d'objectifs de chiffre d'affaires, définis comme suit:
 - i. L'exercice de 5% des BCE est conditionné à l'initiation d'une étude clinique confirmatoire, marquée par l'inclusion du premier patient ; le nombre de BCE rendu exerçable au titre de l'initiation d'études cliniques confirmatoires ne pouvant excéder 12.5% des BCE (soit 2 études confirmatoires donnant chacune droit à l'exercice de 5% des BCE et une troisième études confirmatoires donnant droit à l'exercice de 2.5% des BCE).
 - ii. L'exercice de 10% des BCE est conditionné à l'obtention d'un enregistrement conditionnel ou l'obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte, étant précisé que :
 - si l'enregistrement conditionnel ou l'obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte fait suite à la réalisation d'une étude confirmatoire, alors il est déduit du nombre de BCE ainsi rendu exerçable le nombre de BCE rendu exerçable au titre de l'ouverture de l'étude confirmatoire (non cumul des deux objectifs) ;
 - le nombre de BCE rendu exerçable au titre de ces enregistrements conditionnels ou initiations autorisations temporaires d'utilisations de cohorte ne peut excéder 25% des BCE (soit 2 enregistrements conditionnels ou ATU de cohorte donnant chacune droit à l'exercice de 10% des BCE et un troisième enregistrements conditionnels ou ATU de cohorte donnant droit à l'exercice de 5% des BCE).
 - iii. L'exercice de 20% des BCE est conditionné à l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché, étant précisé que :
 - si l'autorisation de mise sur le marché fait suite à une étude confirmatoire et/ou à un enregistrement conditionnel/obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte, alors il est déduit du nombre de BCE rendu exerçable le nombre de BCE ainsi rendu exerçable au titre de l'ouverture de l'étude confirmatoire et/ou enregistrement conditionnel/obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte (non cumul des trois objectifs) ;
 - le nombre de BCE rendu exerçable au titre de ces autorisations de mise sur le marché ne pouvant excéder 50% (soit 2 enregistrements donnant chacun droit à l'exercice de 20% des BCE et un troisième enregistrement donnant droit à l'exercice de 10% des BCE).
 - iv. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation par AB Science d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net de cent millions d'Euros.
 - v. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation par AB Science d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net de deux cent cinquante millions d'Euros.
 - vi. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation par AB Science d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net de cinq cents millions d'Euros.
 - vii. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation par AB Science d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net d'un milliard d'Euros.

Répartition des BCE exerçables par bénéficiaire	Indication 1	Indication 2	Indication 3	Total
a) Initiation étude clinique confirmatoire	5%	5%	2.5%	12.5%
b) Obtention enregistrement conditionnel ou autorisation temporaire d'utilisation de cohorte (plafond intégrant le cas échéant les BCE rendus exerçable au titre du point a) précédent)	10%	10%	5%	25%
c) Autorisation de mise sur le marché (plafond intégrant le cas échéant les BCE rendus exerçable au titre des points a) et b) précédent)	20%	20%	10%	50%

Répartition des BCE maximum exerçable par bénéficiaire	Supérieur à 100M€	Supérieur à 250M€	Supérieur à 500M€	Supérieur à 1000M€	Total
Ventes nettes, directes ou indirectes, du masitinib	12,5%	12,5%	12,5%	12,5%	50,0%

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options en cours de validité est la suivante :

(en nombre d'options)	31.12.2017	31.12.2016
Options en circulation à l'ouverture de l'exercice	3 192 976	3 192 976
Options attribuées	0	0
Options exercées	-196	0
Options annulées	0	0
Options expirées	0	0
Options en circulation à la clôture de l'exercice	3 192 780	3 192 976

Le détail du total à la clôture est le suivant :

(en nombre d'options)	31.12.2017	31.12.2016
Plans postérieurs au 07/11/2002 ou vestant après le 01/01/2007		
BCE2007A	1 077	1 191
BCE2007B	297	379
BCE2008A	321	321
BCE2008B	220	220
BCE2008C	185	185
BCE2008D	10	10
BCE2010A	72 588	72 588
BCE2012	3 077 528	3 077 528
BCE2013	40 554	40 554
TOTAL	3 192 780	3 192 976

8.14 Plan des Actions de Préférence gratuites

Caractéristiques du plan :

	AGAP B1 et B2 (1)	AGAP B3 (2)
Date d'octroi par le Conseil d'administration	16/12/2015	28/12/2017
Nombre d'options autorisées	33 999	7 550
Nombre d'options attribuées par le conseil d'Administration du 19 décembre 2016	33 751	
Nombre d'options attribuées par le conseil d'Administration du 28 décembre 2017	180	
Rapport options / actions (valeur nominale 0,01€)	1	1
Conditions d'acquisition :		
<i>Conditions de présence et de performance</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>
Maturité du plan	31/12/2024	31/12/2024
Prix d'exercice (<i>en euros</i>)	0	0

(1) Chaque action de préférence pourra être convertie en 100 actions gratuites ordinaires au terme de la Période d'Acquisition (un an à compter de la date d'octroi par le Conseil d'Administration, soit le 16 décembre 2016) puis de la Période de Conservation, période s'achevant le 31 décembre 2024 dans les conditions prévues ci-après :

- (i) Les Actions de Préférence Gratuites ne pourront être converties que pendant la Période de Conversion.
- (ii) Durant la Période de Conversion, chaque Bénéficiaire d'Actions de Préférence Gratuites disposera du droit de convertir un nombre d'Actions de Préférence Gratuites en un nombre d'actions ordinaires nouvelles ou existantes (au choix de la Société) qui sera fonction de la réalisation cumulée d'une condition interne (relative au nombre d'Actions de Préférence Gratuites pouvant être converties) et d'une condition de cours (relative au nombre d'actions ordinaires auxquelles chaque Action de Préférence Gratuite donnera droit) telles que définies ci-après (les « Critères de Performances »).
- (iii) Le nombre d'Actions de Préférence Gratuites pouvant être converties sera déterminé en tenant compte du critère suivant (la « Condition Interne ») :
 - (a) En cas de succès d'une Phase III relative aux indications développées par AB Science hors Mastocytose et Sclérose Latérale Amyotrophique, le nombre d'Actions de Préférence Gratuites pouvant être converties en actions ordinaires sera égal à 18.000 ;
 - (b) En cas de succès de deux Phases III relatives aux indications développées par AB Science hors Mastocytose et Sclérose Latérale Amyotrophique, le nombre d'Actions de Préférence Gratuites pouvant être converties en actions ordinaires sera égal à 28.199 ;
 - (c) En cas de succès de trois Phases III relatives aux indications développées par AB Science hors Mastocytose et Sclérose Latérale Amyotrophique, le nombre d'Actions de Préférence Gratuites pouvant être converties en actions ordinaires sera égal à 33.999.

Le critère de succès est défini par la réussite du critère principal de l'étude sur l'analyse intérimaire ou l'analyse finale.

(2) Chaque action de préférence pourra être convertie en 100 actions gratuites ordinaires au terme de la Période d'Acquisition (un an à compter de la date d'octroi par le Conseil d'Administration, soit le 28 décembre 2018)

puis de la Période de Conservation, période s'achevant le 31 décembre 2024 dans les conditions prévues ci-après :

- (i) Les Actions de Préférence Gratuites ne pourront être converties que pendant la Période de Conversion.
- (ii) Durant la Période de Conversion, chaque Bénéficiaire d'Actions de Préférence Gratuites disposera du droit de convertir un nombre d'Actions de Préférence Gratuites en un nombre d'actions ordinaires nouvelles ou existantes (au choix de la Société) qui sera fonction de la réalisation cumulée d'une condition interne (relative au nombre d'Actions de Préférence Gratuites pouvant être converties) et d'une condition de cours (relative au nombre d'actions ordinaires auxquelles chaque Action de Préférence Gratuite donnera droit) telles que définies ci-après (les « Critères de Performances »).
- (iii) Le nombre d'Actions de Préférence Gratuites pouvant être converties sera déterminé en tenant compte du critère suivant (la « Condition Interne ») :
 - (d) En cas de succès d'une Phase III relative aux indications développées par AB Science hors Mastocytose et Sclérose Latérale Amyotrophique, le nombre d'Actions de Préférence Gratuites pouvant être converties en actions ordinaires sera égal à 21.997 ;
 - (e) En cas de succès de deux Phases III relatives aux indications développées par AB Science hors Mastocytose et Sclérose Latérale Amyotrophique, le nombre d'Actions de Préférence Gratuites pouvant être converties en actions ordinaires sera égal à 35.683 ;
 - (f) En cas de succès de trois Phases III relatives aux indications développées par AB Science hors Mastocytose et Sclérose Latérale Amyotrophique, le nombre d'Actions de Préférence Gratuites pouvant être converties en actions ordinaires sera égal à 41.549.

Le critère de succès est défini par la réussite du critère principal de l'étude sur l'analyse intérimaire ou l'analyse finale.

8.15 Actions à bons de souscription d'actions (ABSA)

764 820 actions à bons de souscriptions d'actions (ABSA) ont été émises le 21 avril 2016 au prix de 15,69 euros après une décote de 10% par rapport à la moyenne pondérée des cours de l'action AB Science des cinq dernières séances de bourse précédant la date de fixation du prix, soit 17,43 euros. Chaque ABSA est composé d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'actions (BSA). Les BSA pourront permettre la souscription de 191 205 actions nouvelles supplémentaires au prix de 15,69 euros après la décote de 10%. La valeur théorique du BSA est équivalente à une décote supplémentaire de 5,2%.

Les BSA sont exerçables pendant deux ans à compter de leur émission. Ils ne sont pas cotés sur Euronext Paris. Au 31 décembre 2017, aucun bon de souscription n'a été exercé.

